

Séance extraordinaire du 15 octobre 2008

À cette assemblée extraordinaire tenue le quinzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Arrivée du conseiller Clément Roy à 19 :30 hres

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Correction par résolution pour le règlement numéro 227 (Achat du Manoir Atkinson)

CONSIDÉRANT qu'à l'article numéro 1 du règlement numéro 227, la Municipalité désire se porter acquéreur de ce terrain et bâtiment afin de restructurer les loisirs, l'agrandissement du terrain des loisirs et en prévision d'un futur centre culturel;

*CONSIDÉRANT qu'à l'article numéro 2, les dépenses se définissent comme suit :
110 000 \$ pour l'achat du terrain et bâtiment;
5 000 \$ pour les frais de cadastre et notaire;
15 000 \$ pour l'installation des clôtures;
20 000 \$ pour refaire les portes et fenêtres et l'installation d'un système d'alarme.
Totalisant une somme n'excédant pas 150 000 \$.*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2412-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des spécifications apportées à l'article numéro 1 et l'article numéro 2 concernant le règlement numéro 227 ayant pour objet l'achat du terrain et bâtiment situé au 1010 route du Président-Kennedy et n'excédant pas 150 000 \$ (Achat du Manoir Atkinson).

Modifications apportées au contrat de la patinoire

CONSIDÉRANT que le 24 décembre, la patinoire fermera ses portes à 15 :00 hres;

CONSIDÉRANT que le 25, le 31 décembre et le 1^{er} janvier les heures d'ouverture sont de : 13 :00hres à 16 :00 hres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2413-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation aux modifications apportées au contrat de la patinoire. Ouverture le 19 décembre et fermeture le dimanche suivant la semaine de relâche. Cette année la fermeture aura lieu le 8 mars, si la température le permet. À compter du 19 décembre, tous les préparatifs doivent être finalisés afin que la patinoire soit fonctionnelle et accessible.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 19 :45 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier